



## Charte de qualité

**Peuvent utiliser le sigle « L'école à la ferme » pour leur publicité et figurer sur la liste des fermes offrant ce service, les personnes répondant aux conditions citées ci-après :**

- Être agriculteur ou agricultrice (propriétaire ou fermier-ière, actif-ve à temps plein ou partiel) et être membre cotisant de l'Association romande L'école à la ferme.
- Être membre de l'Association romande L'école à la ferme

### **Public cible**

Les classes ou groupes ayant un but pédagogique.

### **Exploitation comme lieu d'enseignement**

Mettre à disposition l'exploitation agricole comme un lieu d'enseignement extra-scolaire et permettre une autre forme d'apprentissage que celui pratiqué quotidiennement en classe.

### **Sécurité**

Remplir les exigences en matière de prévention des accidents selon les recommandations du SPAA (Service de Prévention des Accidents dans l'Agriculture).

### **Formation / Assemblée générale**

Participer régulièrement aux journées d'information ou de formation proposées.  
Participer aux Assemblées générales de l'Association romande L'école à la ferme

### **Contrôles**

Accepter les contrôles qui seront effectués par des personnes du comité de l'Association romande L'école à la ferme ou mandatées par cette dernière.

### **Prix**

Respecter les prix fixés pour l'ensemble des prestations définies, selon la décision de l'Assemblée générale.

### **Préparation**

Préparer les visites en collaboration avec l'enseignant-e. Les rôles de chacun-e seront clairement définis. (voir fiches dans le classeur L'école à la ferme)

### **Moyen**

Favoriser au maximum le développement et la connaissance des cinq sens lors des visites.

### **Durée**

Les visites se déroulent sur une demi-journée, une journée ou sur plusieurs jours. Des visites régulières doivent permettre d'élaborer un thème évolutif et/ou d'observation.

**But pédagogique**

Les visites sur une exploitation agricole utilisant le sigle « L'école à la ferme » complètent un thème développé en classe.

**Mode d'action**

Les visites ont un objectif pédagogique bien défini. Les élèves doivent pouvoir effectuer des activités de manière autonome.

**Formation des enseignant-e-s**

Les prestataires et/ou les conseillères L'école à la ferme collaborent avec les membres du comité de l'Association romande à la mise sur pied de journées « Comment visiter une ferme » proposées aux enseignant-e-s dans le cadre de leur formation continue.

Par la signature de cette charte de qualité, l'agriculteur, l'agricultrice s'engage à en respecter toutes les conditions précitées.

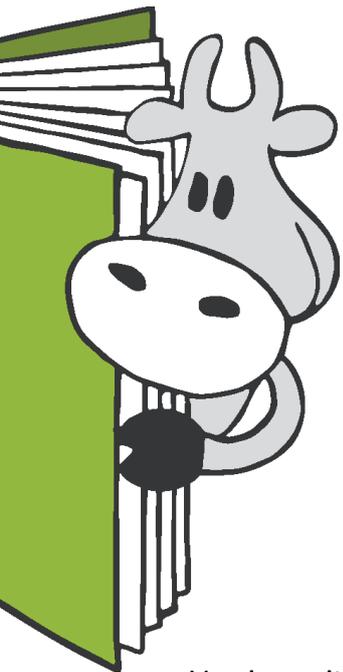
Peut être exclue du projet et interdite d'utiliser le sigle « L'école à la ferme » toute personne ne respectant pas les conditions précitées.

Lieu, date :

Nom, prénom :

Merci de renvoyer la charte datée et signée à :

Association romande L'école à la ferme, c/o AGIR, Av. des Jordils 3, CP 1080, 1001 Lausanne



Version suite à l'AG du 29.03.06